(19 ... - pieces - administratives - 20160701.pdf)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211914700-20160701-2016-44-DE
Accusé certifié ex...
Réception par le préf... 05/07/20...

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

NESPOULS

En Causse Corrézien

Délibération du Conseil Municipal de Nespouls n° 2016-44 en date du 1er juillet 2016 portant bilan de la concertation et Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

- présents :10

- votants :14

L'an deux mil seize, le 1er juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NESPOULS dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire,** à la Mairie, sous la présidence de François PATIER, Maire.

Date de convocation du C.M. : 23 juin 2016

Présents : Alain CESTARI, Dominique FRESLON, Alberto GONZALEZ, Viviane MARQUE, François PATIER, Catherine PICARD, Frédérique PUJOLE, Bernard ROCHE, Véronique BERIL-SAULLE, Jean-Pierre WATTEBLED.

Absents: Jean-Pierre BERTRAND (procuration à Frédérique PUJOLE), Armando DUARTE RODRIGUES, Jacques DEHON (procuration à François PATIER), Fabienne RIGOT (procuration à Bernard ROCHE), Eric SAUTET (Procuration à Alberto GONZALEZ.

Secrétaire de séance : Catherine PICARD

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet : bilan de la concertation et approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté n°2016-3 pris en date du 12 février 2016 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification simplifiée du PLU a pour objet :

- Mettre en cohérence les articles 11 des zones UA et UB (Chapitre II – Paragraphes « les toitures ») et le lexique du règlement.

Conformément à la délibération n°2016-17 du 18 février 2016, la consultation du public afférente à la modification simplifiée du PLU a été organisée du 11 avril au 11 mai 2016 inclus.

MAIRIE de NESPOULS - 19600 NESPOULS - Tél : 05.55.85.82.22 - Fax : 05.55.85.82.52
Courriel : mairie.nespouls@wanadoo.fr - www.nespouls.fr

Nos imprimés sont produits par l'abrégué imprimeur adhérent IMPRIMEVERT

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée est achevée et qu'aucune observation n'a été consignée. Aucun rendez-vous en mairie n'a été sollicité. L'avis dans la presse est paru le 25 mars 2016.Un article relatif à cette modification est paru dans le bulletin municipal n° 32 de mars 2016.

Conformément à la procédure, l'ensemble des Personnes Publiques Associées ont été destinataires du dossier pour avis. Celles qui ont répondu ont toutes émis un avis favorable.

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier ainsi que la consultation des Personnes Publiques Associées ont été faites conformément aux articles L.132-7, L.132-9 et L.153-47 du Code de l'Urbanisme, et dans le respect des modalités définies par délibération ;

CONSIDERANT que la concertation n'engendre pas de changements dans le dossier de modification simplifiée du PLU.

Le Conseil municipal décide :

- **D'ACTER** le bilan de la concertation

- **D'APPROUVER** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune Nespouls.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie, durant un mois et d'une mention dans un journal.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Maire de Nespouls aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Corrèze.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corrèze.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,
F.PATIER

MAIRIE DE NESPOULS
R.F.
19 (Corrèze)

Nos imprimés sont produits par Fabricant imprimeur adhérent de IMPRIM'VERT